

Berne 19 Mars 1869

Répondre le 13 avril

Monsieur le Ministre

Vous aurez probablement lu les divers articles publiés par M^r de Parieu dans le Journal des Economistes concernant la question du rapprochement des Nations dans le système des monnaies.

L'établissement de l'étalon d'or unique, avec la réduction de l'argent au rôle de monnaie divisionnaire, tel est le point de départ du dogme défendu par le vice-Président du Conseil d'Etat. Déjà dans les Conférences de 1865 l'Italie, la Belgique et la Suisse avaient proposé d'adopter le principe de l'étalon d'or; ces trois Etats n'ont cédé à l'opinion de M^r de Parieu que pour laisser le temps au gouvernement de ce pays de recueillir les renseignements qui semblaient lui manquer alors. Aujourd'hui la question a été scrutée avec soin; toutes les enquêtes, tous les rapports concluent par recommander l'abandon du système établi par la loi de ferminal en 1846. Je regarderais donc comme très opportun que les trois pays sus-nommés fissent une démarche collective, pour décider le gouvernement français à franchir le dernier pas. Il s'agirait de réunir, en Conférence restreinte, des délégués des Etats signataires de l'acte de 1865, après introduire dans la convention un amendement dans le sens de l'adoption de l'étalon d'or unique.

J'ai déjà consulté M^r Fréte-Orban sur ce sujet et

Monsieur Pioda, Ministre Plénipotentiaire de la Confédération Suisse à Florence.



Je me suis assuré que le Gouvernement Belge s'abstenait
 d'une telle démarche. M^r le Chevalier Arton doit avoir
 écrit à M^r Menabrea dans ce sens. L'Italie devrait
 prendre l'initiative auprès de la Suisse et de la Belgique.
 Si vous teniez l'occasion de donner aussi un peu
 de mouvement à la question, je crois que tout irait
 au mieux.

Les résistances qu'il s'agit d'achever de vaincre en
 France tiennent surtout aux influences de la
 haute banque, qui s'occupe du commerce des métaux
 et qui trouve dans la substitution facultative et
 légale de l'or et de l'argent, un élément pour des
 opérations rémunératrices, quelle s'attend à voir
 disparaître à la suite de l'adoption de l'étalon
 d'or unique. Je ne pense pas que cette considération
 doive nous arrêter.

Je vous serai reconnaissant des enseignements
 que vous pourrez me fournir sur les dispositions du
 Gouvernement Italien en ce qui touche à ce sujet.

Agnez, Monsieur le Ministre, l'assurance
 de ma haute considération.

J. Chaluvaret